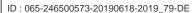
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/06/2019 Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



2 avenue Calamun 65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-79

Séance du 18 juin 2019

Référence écriture délib : PC/NC/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
45
Dont 7 procurations
Votes pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
11 juin 2019

Présents votants (38): VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, MILLET Michel.

<u>Présents non votant</u> : DUPOUY Marie-France, SERMET André

<u>Titulaires absents non représentés (19)</u>: PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, DELCASSO Maryse, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique, BEYRIE Maryse, CASCARRE Victor.

Procurations (7):

TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry ROTGE Gilbert à DUBERNARD Alain BECH Jean-Pierre à ESTRADE Pierre ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-Josée

BRUN Didier à FINES Frédéric FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique familiale de proximité, la CAF des Hautes-Pyrénées sollicite les communautés de communes pour passer une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la communauté de communes.

OBJET: Contrat Territorial Global 2019-2022 – Convention CAF

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID: 065-246500573-20190618-2019_79-DE

La CTG est adossée à un diagnostic partagé de territoire, comportant une enquête auprès des habitants. Il vise à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources existantes, des problématiques repérées et des moyens mobilisés.

La CTG est un document cadre qui s'articule avec les autres dispositifs existants de la communauté de communes, de la commune, de CCAS, de la Caf et des partenaires associatifs et institutionnels.

Afin de permettre une approche globale de la situation impulsée au plan national, la complémentarité doit également être organisée avec les Contrats Enfance Jeunesse qui ont pour vocation à développer et optimiser l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles.

La convention proposée est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2022 inclus et renouvelable par expresse reconduction.

La communauté de communes Aure Louron s'engage à mobiliser des moyens humains pour un travail d'animation, nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants :

- De la CAF,
- De la communauté de communes Aure Louron

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage.

Monsieur le Président présente les champs d'intervention qu'il propose de retenir pour la communauté de communes Aure Louron :

- **Petite enfance (0-6 ans) :** PMI, RAM, mode de garde pour les saisonniers, professionnalisation des assistantes maternelles...
- Enfance jeunesse (6-18 ans): centres de loisirs, local jeunes...
- Parentalité : lieux d'échanges pour les parents, guide parentalité de la CAF...
- La vie sociale : permanences de professionnels dans les maisons de santé, réseau de professionnels du social, forum des associations...
- Le logement : parc de logement, location, rénovation énergétique, OPAH...
- **Action transversale :** centraliser l'information numérique sur l'offre d'action sociale sur le territoire, ateliers numériques, mobilité...

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver ce plan d'actions, et de l'autoriser à signer la CTG 2019-2022.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve le plan d'actions présenté par Monsieur le Président ;
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention avec la CAF;

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID: 065-246500573-20190618-2019_79-DE

 Désigne Mmes BEYRIE Maryse, DESMARAIS Nadine, MM. BAZERQUE Albert, CARTAN Olivier, MIR André, ANGLADE Jean-Louis pour représenter la CC Aure Louron lors des réunions du comité de pilotage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON Château de Ségure 65240 ARREAU